

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
=====

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

=====

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

=====

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

=====

85/872 du 4/07/85
DECRET N° /MTERFPES.DGFP/DGPCE/16
portant versement, reclassement et
nomination de Monsieur Moé-MAKAYA N'GO
N°KOU... Georges, Instituteur de 5° éche-
lon des cadres de la catégorie B, hié-
rarchie I des Services Sociaux (Ensei-
gnement)./-

LE PREMIER MINISTRE./-

=====

(/I.S.S :
DGB
DCF
(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordonnan-
ce 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de
la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u le décret 59/23 du 30.1.59 fixant les conditions d'intégra-
tion dans les cadres des catégories B, C, D E des fonctionnaires de la
République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
soldes des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u le décret 61/143 du 27.6.64 portant le statut commun des
cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire ;
(/u le décret 73/143 du 24.4.73 fixant les modalités de change-
ments de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République
Populaire du Congo ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments, notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret 00/630 du 27.12.80 portant déblocage des avance-
ments des Agents de l'Etat ;
(/u le décret 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier
Ministre ;
(/u le décret 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres
du Gouvernement ;
(/u le décret 84/860 du 20.8.84 portant organisation des inté-
rims des Membres du Gouvernement ;
(/u le rectificatif 84/923 du 19.10.84 au décret 84/858 du
13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre 1009/MEN.DGAS.DPAA du 23.11.84 du Directeur du
Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de
l'intéressé ;
(/u les arrêtés n° :
- 10053/MTPS.DGTFP.DFP du 26.12.81 ;
- 220/MEN.DGAS.DPAA du 17.1.84 ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 4.10.84 ;
(/u le décret 85/260 du 3.5.85 déterminant le circuit d'appro-
bation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des
situations administratives des Agents de l'Etat ;

SECRET

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 61/143 et 73/143 des 27.6.61 et 24.4.73 susvisés, Monsieur Moé MAKAYA N'GO N'KOUALLA Georges, Instituteur de 5° échelon indice 820 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures Spécialité : Droit International, délivré par l'Université d'Etat d'Azerbaïdjan (URSS), est versé dans les cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire, reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Secrétaire des Affaires Etrangères de 2° échelon, indice 890 Acc = Néant./-

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 4 ~~JULIET~~ JUILLET 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO M.TSIONA

Ange Edouard POUNGUI

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGFP.DGPCE.. 3
DGB..... 3
DCF..... 1
MAE/COOP.... 3
INTERESSE... 1
DOSSIER..... 3
SGCM/BC..... 2./-